

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER  
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES  
REUNI LE 30 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil est présidé par Lucie Gournay, directrice de l'UFR.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

**Collège A** : Lucie Gournay, Myriam Baron, Emmanuel Fureix, Guillaume Marche, Daniel Meyer, Jacques Paviot, Frédérique Sitri, Graciela Villanueva.

**Collège B** : Sergio Delgado, Sophie Blanchard, Alexandre Borrell, Karine Chambefort, Karine Lapeyre, Virginie N'Dah Sekou, Emilie Née, Antoine Servel.

**BIATSS** : Nicolas Bilet, Roberta Conte Ronach, Imane Mimouni.

**Personnalités Extérieures** : Clotilde Trichet par procuration à Lucie Gournay.

**Usagers (étudiants)** : Yvan Boucey, Salomé Dahan.

Parmi les **membres de droits** étaient présents : Elisabeth Vialle, Clément Duyck, Laure Gallouët, Karine Bellance.

Parmi les **membres invités** étaient présents : Jean-Marie Chevalier, Véra Delorme, Nadia Duchene, Emmanuelle Faure, Aline Garnier, Bernard Gendrel, Mireille Touzery, Stéphanie Wojcik

Lucie Gournay ouvre le Conseil.

### **1. Vote : Approbation des PV du 05/10/23 et du 19/10/2023**

Seuls des amendements de correction orthographique ont été reçus.

Myriam Baron indique qu'elle ne souhaite pas participer au vote car elle n'était pas présente aux conseils précédents.

***Après discussions et lecture des procurations, les procès-verbaux du conseil de gestion du 15 et du 19 octobre sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.***

### **2. Points d'informations : Campagne d'emplois, Formation HCERES, les Masteriales, la campagne de réorientation**

#### **Campagne d'emploi des Enseignants et Enseignants chercheurs**

Lucie Gournay présente les dernières informations sur la campagne d'emploi et sur le retour de la présidence et le vote du Conseil d'Administration.

Les postes de MCF de phonologie de l'anglais, de MCF de langues romanes et le poste de PR en lettres ont été obtenus.

La présidence a tranché sur le poste de MCF LEA Allemand et a choisi de ne pas le publier, Lucie Gournay a donc demandé que le poste d'anglais LEA le soit.

Guillaume Marche s'interroge sur l'affichage de la campagne d'emploi et des demandes des composantes pour le vote en CA.

## **HCERES et NOF (*Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et Nouvelle Offre de Formation*)**

Elisabeth Vialle indique que les documents d'auto-évaluation ont été transmis aux directions de départements, qui travaillent dessus. Par rapport à la session précédente, il y a moins de données à compléter, mais le délai de retour a été raccourci. Il y aura un atelier le 5 décembre sur la façon de gérer les documents proposés par la DEVE. La date de rendu de ces auto-évaluations est fixée au 15 janvier 2024.

Lucie Gournay rappelle que s'il y a moins de données à compléter, il reste important d'avoir un moment d'échange avec l'équipe pédagogique, plutôt que de laisser le rapporteur compléter seul les documents.

Clément Duyck indique que les responsables de mention ont besoin de l'apport de leurs collègues responsables de parcours pour répondre aux questions.

Emmanuelle Faure souhaite avoir des précisions sur l'intégration ou non des parcours communication dans l'auto-évaluation des licences : Il faut bien les intégrer et cela sera géré par le responsable du parcours communication, Alexandre Borrell, en lien avec les responsables de la mention principale.

Lucie Gournay annonce que pour que le travail collectif monte en puissance au niveau de la faculté, il y aura un conseil de perfectionnement suivi d'une commission pédagogie-moyen le 18 janvier 2024.

L'après-midi sera réservé aux discussions de travail sur les maquettes avec ajustement de l'offre de formation. Les éléments du conseil de perfectionnement devront être fournis pour l'HCERES.

Il est demandé si la liste des membres des différentes commissions peut être complétée en amont de ces réunions importantes : l'organisation de l'appel à candidature sera lancée début janvier, il faudra organiser un vote à distance.

### **Mastérialles**

Les Mastérialles se tiendront le 15 décembre 2023, afin d'être avancées par rapport à l'an dernier mais en parallèle des examens du premier semestre où il y a un fort besoin en termes d'amphithéâtres. C'est important d'un point de vue pédagogique, mais compliqué en ce qui concerne la logistique. De ce fait, la séance plénière se tiendra dans deux amphithéâtres en même temps.

Elisabeth Vialle indique que l'Upec n'a toujours pas reçu le calendrier précis des phases de MonMaster.

Les *Graduate Programs* et l'EUR FRAPP seront bien intégrés à la présentation générale. S'ensuivront des ateliers pour chaque mention et parcours. Les responsables de master ont été prévenus bien en amont afin de faire intervenir des anciens étudiants et de préparer les présentations lors de ces ateliers.

Sur le volet communication, les flyers et les affiches réalisés par Claire Bourdille sont prêts, le mailing sera envoyé dès demain à l'ensemble des étudiants de L3 et aux enseignants.

Pour rappel, la demi-journée sera banalisée pour libérer les L3. L'objectif est de favoriser la poursuite des étudiants de licence 3ème année dans les Masters LLSH, et d'attirer des étudiants extérieurs.

Les enseignants dont les cours sont banalisés pourront emmener leurs étudiants.

La diffusion de l'information peut également se faire au niveau des étudiants étrangers (DEL CIFE).

### Campagne de réorientation

La procédure se déroule du 20 novembre sur la plateforme E-candidat. Les candidatures doivent être traitées au fil de l'eau.

Les directions de départements doivent faire parvenir à Damien Zanone leurs besoins concernant les ouvertures de groupe TD par rapport aux groupes maquettes pour le second semestre.

Lucie Gournay indique que l'UFR rentre dans une nouvelle phase peu sympathique. Elle rappelle que la Présidence commence chaque réunion par un rappel d'indicateurs.

L'objectif étant de récupérer les postes gelés. Il faut donc faire attention, puisque la norme instaurée sera de 45 étudiants par groupe.

Karine Lapeyre rappelle que tous les groupes TD ne se valent pas, il est difficile d'avoir certains groupes à 60 étudiants vu les matières.

Lucie Gournay précise que l'on peut demander un dédoublement de certains groupes, par exemple lorsque l'oral y est prépondérant.

Karine Lapeyre donne pour exemple le groupe d'allemand qui compte 60 étudiants.

Lucie Gournay rappelle qu'il faut bien mettre en avant la spécificité de certains cours ou enseignements, il faut expliquer, il n'est pas toujours facile de comprendre les usages.

### 3. Vote : Données réglementaires Parcoursup

Clément Duyck rappelle que l'équipe de direction a fait remonter à la DEVE les données réglementaires qui seront votées en CFVU.

Les critères d'examen des vœux ont été révisés par les référents *plan étudiant* : le résultat de ces travaux a été déposé dans le SharePoint.

Les nouveautés par rapport à l'année précédente sont les suivantes :

-dans les critères d'examen des vœux ont été ajoutés les enseignements de spécialités

-pour l'intégration obligatoire de la lettre de motivation, la phrase mise est la suivante :

*"La lettre de motivation est utilisée comme un moyen complémentaire d'évaluer les candidatures. Elle doit permettre une distinction plus fine des dossiers en prenant en compte notamment l'intérêt des candidats pour la formation demandée".*

En aparté, le temps de la résolution d'un problème technique, Lucie Gournay indique qu'un projet CVEC a abouti avec l'installation de deux vélos chargeurs dans le hall du bâtiment i.

Frédérique Sitri pose la question sur le tri sélectif ; Lucie Gournay précise que cela a été évoqué lors du dialogue de gestion patrimoine, mais que cela n'est pas possible pour l'instant.

Jean-Marie Chevalier demande si le responsable L1 est le référent plan étudiant. Il lui est indiqué que cela n'est pas nécessairement la même personne. Pour le département Philosophie, il s'agit ainsi de Roberto Poma.

Mireille Touzery demande si la suppression de plusieurs Double-Licences sera effective cette année.

Lucie Gournay répond que cela fera partie des prochaines discussions lors de la nouvelle NOF.

Lucie Gournay a réussi à négocier auprès de la Présidence la possibilité de demander au rectorat une diminution des capacités d'accueil, les chiffres indiquent que les licences 1<sup>ère</sup> année coûtent très chers.

Clément Duyck affiche le document indiquant les capacités d'accueil.

Lucie Gournay s'est basée sur les propositions d'Arnaud Thauvron, VP CFVU, et a négocié selon une double logique de diminution forte pour réduire les groupes TD, mais *pas trop* pour ne pas mettre en péril les formations.

Myriam Baron précise que la baisse de la capacité d'accueil en géographie monodisciplinaire s'explique par l'ouverture du parcours géographie LAS. Elle rappelle que l'université Paris-Cité a une capacité d'accueil de 90 contre 115 à l'UPEC, alors que leur département dispose de deux fois plus de titulaires.

La négociation sur la baisse des capacités a échoué car une baisse avait déjà eu lieu sur l'année précédent. La rectrice a indiqué qu'elle aimerait rééquilibrer la situation entre Paris et l'extra-muros.

Virginie N'Dah-Sekou regrette que le département du LEA Sénart n'ait pas été mis au courant de ces chiffres. Une diminution de 30 places ne permettra pas de fermer un groupe en raison des redoublants.

Karine Chambefort demande le nombre d'étudiants en moins ainsi que l'impact sur les cours mutualisés (bloc2, TICE, LANSAD).

Clément Duyck précise que cela représenterait une diminution de 275 étudiants pour toutes les admissions Parcoursup L1, soit 15% des effectifs.

Faire baisser la capacité d'accueil a pour objectif d'accueillir dans de meilleures conditions les étudiants, et une amélioration de la qualité d'enseignement, mais également de faire baisser le taux d'échec.

Karine Lapeyre demande ce que l'on propose aux jeunes bacheliers qui viennent à l'université par défaut.

Lucie Gournay répond qu'il faut les diriger vers la procédure de réorientation.

Myriam Baron aimerait avoir une vision plus globale des capacités d'accueil en master. En effet, si on réduit en licence et qu'on ne remplit pas en Master, on risque de manquer de légitimité sur la prochaine campagne d'emploi à demander des supports d'enseignants-chercheurs.

Lucie Gournay indique que la nouvelle offre doit être travaillée, elle pointe les possibilités d'ouverture comme le M1 LEA Sénart. Celui-ci est prêt à ouvrir dès l'an prochain. Plus généralement, un gros travail est fait sur la sensibilisation des L3 au Master pendant **les mastériales**.

Elisabeth Vialle précise que la baisse de recrutement sur la L1 ne devrait pas avoir d'effet sur la L2-L3. Elle rappelle que les capacités d'accueil sont révisables tous les ans.

Nicolas Bilet demande si les 15 derniers pourcentiles des admis Parcoursup ont vraiment un taux de réussite moins important en licence. Lucie Gournay indique qu'Arnaud Thauvron l'a bien démontré lors de discussions précédentes.

Mireille Touzery ajoute que cela se vérifie également via une analyse de la réussite des "oui si 2".

***Les données réglementaires Parcoursup et les capacités d'accueil en L1 sont mises au vote.***

***Les données réglementaires sont votées à l'unanimité***

***Les capacités d'accueil en L1 via le dispositif Parcoursup sont votés à l'unanimité.***

#### **4. Vote : Données de paramétrage du portail d'information MonMaster**

Projection du document mis sur le SharePoint.

Clément Duyck et Elisabeth Vialle présentent les modifications des capacités d'accueil sur MonMaster pour la campagne 2024. Il n'y a pas de changements majeurs et la formation continue a été intégrée cette année.

Les responsables de masters ont regardé, amendé et éventuellement modifié les attendus, il a été procédé également à l'ajout du nouveau master LEA Sénart.

A la demande des responsables de parcours, des baisses de capacités d'accueil ont été demandées par rapport à l'année dernière, notamment en Histoire. La possibilité d'accepter plus d'étudiant que la capacité globale (c'est à dire la CAL) si les candidatures sont très bonnes est maintenue. Un changement notable en Histoire est à noter, pour toute la mention, dont la capacité passe de 78 à 64 places.

***Les capacités et modalités de recrutement des formations via la plateforme MonMaster sont mises au vote***

***Les capacités et modalités de recrutement des formations via la plateforme MonMaster sont votées à l'unanimité.***

## **5. Vote : Transformation de trois parcours pédagogiques en parcours-types en L1 : LLCER Anglais-Communication ; LLCER Espagnol-Communication ; LLCER Lettres-Communication**

Il a été constaté que la visibilité du parcours Communication n'était pas optimale pour les étudiants sur Parcoursup.

Les délais étaient un peu justes pour étendre la mesure à toutes les licences mais la DEVE a accepté d'afficher 3 licences (espagnol, lettres, anglais). Dans Parcoursup, les étudiants auront le choix entre LLCER et un sous-vœu LLCER-parcours communication.

Nicolas Bilet s'interroge sur le fait que les étudiants risquent de prendre massivement le parcours communication au détriment du parcours monodisciplinaire. Elisabeth Vialle a vérifié ce point, les étudiants peuvent candidater aux deux sans perdre un de leurs vœux.

***La transformation de trois parcours pédagogiques en parcours-types en L1 : LLCER Anglais-Communication ; LLCER Espagnol-Communication ; LLCER Lettres-Communication est mise au vote***

***La transformation de trois parcours pédagogiques en parcours-types en L1 : LLCER Anglais-Communication ; LLCER Espagnol-Communication ; LLCER Lettres-Communication est votée à l'unanimité.***

## **6. Vote : Intitulé du Master rédaction traduction**

Elisabeth présente le point. Il s'avère que les étudiants ont eu du mal à choisir entre les deux mentions en raison de la différence entre la mention Lettres et LLCER.

Pour remédier à ces problèmes d'inscriptions, un changement de noms des deux mentions a eu lieu :

“mention Lettres parcours métiers de la rédaction et de la traduction mention Lettres” et “mention LLCER métiers de la rédaction et de la traduction mention LLCER”.

Les inscriptions automatiques ont été bloquées sur une des deux mentions pour les rééquilibrer.

***La modification de l'intitulé du Master rédaction traduction est mise au vote.***

***La modification de l'intitulé du Master rédaction traduction est votée à l'unanimité.***

## **7. Vote : DU, DIU, CUPE**

**Renouvellement du CUPE option littéraire** (Certificat préparatoire aux études universitaires)

Le dossier a été présenté par Sonia Marquez. Ce DU porté par le département DAEU doit être renouvelé. Aucune modification n'est apportée par rapport à la précédente maquette, il se présente sous forme de modules entièrement mutualisés avec le DAEU A et permet à des adultes ayant déjà le baccalauréat ou un équivalent de suivre les cours de DAEU avant d'entreprendre une formation post-bac.

***Le renouvellement du CUPE option littéraire est mis au vote***

***Le renouvellement du CUPE option littéraire est voté à l'unanimité.***

**Modifications : DUEF A1 ; DUEF A2 ; DUEF B1 ; DUEF B2 ; DUEF C1 ; DU Passerelle**

Véra Delorme, codirectrice du département DELCIFE, présente ces maquettes qui ont été simplifiées, mais qui gardent le même nombre d'heures avec les mêmes compétences acquises. Le budget reste identique.

Renouvellement des maquettes DU passerelle (étudiants réfugiés), on les intègre dans des groupes existants, les financements sont assurés par des montants extérieurs.

***Les modifications : DUEF A1 ; DUEF A2 ; DUEF B1 ; DUEF B2 ; DUEF C1 ; DU Passerelle sont mises au vote.***

***Les modifications : DUEF A1 ; DUEF A2 ; DUEF B1 ; DUEF B2 ; DUEF C1 ; DU Passerelle sont votées à l'unanimité.***

Clément Duyck précise que les notes des étudiants du DAEU et du CUPE n'apparaissent pas sur Parcoursup. Il regrette que ceux-ci ne puissent pas avoir leur chance et indique qu'ils peuvent être admis "hors parcoursup".

### **Création d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) porté par Atout Jeunes Universités (AJU)**

Il est proposé au Conseil de voter la création d'un DIU Management de l'Innovation et du Changement, diplôme inter-universitaire proposé à l'initiative de l'association Atout Jeunes universités, qui reprend le modèle Phénix.

Il s'agit de proposer aux étudiants de lettres et de sciences humaines une formation accélérée pour intégrer de grandes entreprises. Les étudiants ont un stage long dans une entreprise qui s'engage à leur offrir un poste à l'issue de ce stage. Les étudiants de M2 qui seraient intéressés devraient être recommandés à l'AJU qui organise les cours.

Il faut que la maquette soit votée tout d'abord dans ce conseil et ensuite au niveau de la CFVU.

Il a été demandé à ce que le DIU MIC n'ait pas de coût supplémentaire autre que les droits nationaux d'inscription. Lucie Gournay présente le projet de maquette de ce DIU. L'AJU organisera un jury qui permettrait d'apprécier la motivation de l'étudiant (promotion de 60 sur les 4 universités qui participent au dispositif).

Nicolas Bilet indique qu'il y a une réelle évolution par rapport au projet Phénix : les entreprises s'engagent à prendre 60 des 80 candidats, à leur fournir un stage et un emploi si tout se passe bien. C'est mieux que les 4 à 5 lauréats sur toute la France des éditions passées.

Des entreprises comme Danone, ADP, L'Oréal et Ubisoft font partie de l'AJU et se sont montrées enthousiastes sur ce projet.

Concernant les admissions et le jury, il y aura une présidence universitaire, et au moins un responsable d'équipe pédagogie, et un représentant de l'AJU, dans le jury.

L'assistance se demande comment les candidats sont sélectionnés ? Lucie Gournay précise qu'il faudrait se réunir et discuter des critères pour envoyer de bons candidats à la sélection inter-universitaire.

***La création d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) porté par Atout Jeunes Universités (AJU) est mise au vote.***

***La création d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) porté par Atout Jeunes Universités (AJU) est votée à l'unanimité.***

### **8. Vote : Exonération des droits en DU Patrimoine pour les étudiants en Master LLSH.**

Les deux codirectrices du DU, Nathalie Gorochov et Anne Raffarin, avaient porté devant le Conseil une exonération des droits pour les étudiants déjà inscrits en Master. Elles ont donné des informations en ce sens aux candidats. Or une incompréhension sur l'annexe financière de ce DU laissait penser que l'exonération ne portait que sur les frais de formation, et non sur les droits d'inscription. Le montant des droits d'inscription est de 243€ pour une inscription simple, et de 159€ pour une inscription complémentaire.

Il est proposé au Conseil de voter une exonération des droits d'inscription pour les étudiants au DU, uniquement pour

l'année universitaire actuelle.

***L'exonération des droits en DU Patrimoine pour les étudiants en Master LLSH est mise au vote.***

***L'exonération des droits en DU Patrimoine pour les étudiants en Master LLSH est voté à l'unanimité.***

### **9. Questions diverses**

Pas de questions diverses.

Lucie Gournay conclut le conseil.